DEMANDE DE PASSEPORT POUR UNE PERSONNE MAJEURE

La présence du demandeur est obligatoire tant au dépôt de la demande qu'au retrait du passeport (prise d'empreintes obligatoires)
<u>IMPORTANT</u> : pour compléter votre dosssier vous devez renseigner les date et lieu de naissance de vos parents

Le CERT (Centre d'Expertise et de Ressources des Titres) de la Seine-et Marne informe les administrés que si un dossier de carte d'identité fait l'objet d'une demande de pièce ou de renseignement complémentaires et que l'intéressé n'y répond pas dans un délai de trois mois, le dossier sera rejeté sans rappel ni courrier explicatif.
Le CERT rappelle également, que les titres établis doivent être récupérés dans un délai de 3 mois après réception du SMS. Dans le cas contraire le titre sera détruit passé ce délai.

PIÈCES A FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT	
☐	carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.
☐	OU Copie intégrale de l'acte de naissance
☐	nom d'usage : * épouse : acte de mariage (si 1ère demande d'ajout du nom d'usage) ou livret de famille * veuve : acte de décès (si 1ère demande) ou livret de famille * divorcée : jugement de divorce ou autorisation écrite et pièce d'identité de l'ex-conjoint.
☐	justificatif de la nationalité française si l'acte de naissance ne permet pas de déterminer ladite nationalité
☐	un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz ou d'électricité ou d'eau ou de téléphone ou un échéancier en cours…) ou avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours ou la taxe d'habitation de l'année en cours, à vos nom et prénom (ou de la personne qui vous héberge avec attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeant)
☐	timbres fiscaux (bureau de tabac, trésorerie ou par internet : https://timbres.impots.gouv.fr/) * 86 euros
☐	1 photo d'identité couleur répondant aux normes **de moins de 6 mois**
RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT SÉCURISÉ (BIOMÉTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE) PÉRIME DEPUIS MOINS DE 5 ANS OU D'UN PASSEPORT NON SÉCURISÉ PERIMÉ DEPUIS MOINS DE 2 ANS	
☐	passeport à renouveler
☐	pièces énumérées aux n° 3, 5, 6 et 7 ci-dessus
RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT PÉRIMÉ : * SÉCURISÉ : DEPUIS PLUS DE 5 ANS, * NON SÉCURISÉ : DEPUIS PLUS DE 2 ANS, * OU EN CAS DE PERTE OU DE VOL	
☐	se reporter aux pièces énumées de 1 à 7 (première demande)
☐	déclaration de vol : enregistrée auprès des services de la police nationale ou de la gendarmerie
☐	déclaration de perte : enregistrée en mairie uniquement au dépôt du dossier

LE DEPÔT DES DOSSIERS SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS EN APPELANT AU 01 49 35 25 20

FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE, L'IMPRIMER OU NOTER LE NUMÉRO DE PRÉ-DEMANDE : VOIR AU DOS

PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS ET FOURNIR LES PHOTOCOPIES LISIBLES DES PIÈCES DEMANDÉES